



**MET PARK**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

03 JUIN 2021

Bureau du courrier

## Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie  
du mardi 30 mars 2021

**PV N° 2021/02**

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Monsieur Stéphane MARI
- Madame Isabelle RAMI
- Madame Brigitte TERRAZA

Administrateurs absents :

- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Olivier ESCOTS ayant donné pouvoir à Mme RAMI
- Monsieur Nicolas FLORIAN
- Madame Béatrice DE FRANÇOIS
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. DUPRAT
- Monsieur Michel POIGNONEC
- Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH

Est présent pour Bordeaux Métropole :

- Monsieur Vincent de Brisson, direction générale mobilités

Sont présents pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub
- Monsieur Joël SOLARI, GIHP

Est présent pour les représentants du personnel :

- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Monsieur Laurent AZZOLA, directeur financier par suppléance
- Madame Anne-Marie THENAILLE, directrice d'exploitation
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable ressources humaines
- Madame Céline MEGRET, responsable du service juridique
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable sécurité/sûreté
- Madame Ludivine DELLAS, responsable du service commercial et qualité
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

**M. le président** constatant que le quorum est atteint ouvre la séance. Il propose de commencer la séance par les délibérations qui nécessitent un vote et les informations seront présentées ensuite.

**M. le président** demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 02 février 2021. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

## **Affaire 2021/02/01P : reprise anticipée des résultats 2020**

**M. ANDREOTTI** indique qu'avant d'énoncer les 2 prochaines délibérations et notamment le BP, il souhaitait remercier Laurent AZZOLA ainsi que Mme MOLIA et ses équipes pour le travail réalisé et les démarches effectuées sur les derniers jours dans un contexte très particulier. En effet, Laurent AZZOLA assure la suppléance du directeur financier qui est absent et a réalisé un gros travail et a été très dynamique. L'article L 2311-5 du CGCT laisse aujourd'hui la possibilité au conseil d'administration de reprendre par anticipation les résultats 2020, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2021 qui sera présenté ensuite. Si le compte administratif 2020 venait à faire apparaître un différentiel, une décision modificative serait présentée suite au vote du compte administratif.

**M. AZZOLA** précise que l'exercice 2020 de la section d'exploitation du budget principal fait apparaître 21 849 907,42 € de dépenses pour 20 616 459,40 € de recettes. Avec le report de l'exercice antérieur qui était de 9 911 767,07 €, le résultat à affecter en parfaite corrélation avec le compte de gestion est de 8 678 319,05 €. Pour la section d'investissement, le solde positif ressort à 1 813 345,28 € avec des dépenses d'un montant de 16 248 065,87 € pour 18 061 411,15 € de recettes. Le résultat à affecter après report de l'exercice antérieur de 4 894 969,04 € est de 6 708 314,32 €.

**M. ANDREOTTI** indique que le résultat de l'exercice 2020 de la section d'exploitation est déficitaire de 1,2 M€ malgré toutes les décisions de suppressions et de reports eu égard à la crise sanitaire qui a des impacts majeurs sur la Régie.

**M. le président** fait remarquer que le déficit n'est que de 1,2 M€ car avec une fréquentation en baisse de plus de 90 % pendant les périodes de confinement sur certains parcs et -50 et -40 % sur d'autres, les recettes n'ont pas été au rendez-vous alors que les dépenses étaient présentes. Des décisions ont dû être prises comme le désengagement de la Régie d'une opération. Il remercie les équipes ainsi que Mme MOLIA pour le travail réalisé de suivi de ce budget encore plus précisément pour l'année 2020.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/01P

## **Affaire 2021/02/02P : budget primitif 2021**

**M. ANDREOTTI** indique qu'après la reprise anticipée des résultats, le budget primitif est présenté confirmant les nouvelles orientations mises en œuvre depuis 2019 et traduit les engagements stratégiques de la Régie validés par le conseil d'administration de décembre dernier. Il confirme également les principaux enjeux mis en lumière lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire le 02 février 2021. Le budget primitif tient compte d'un investissement de 15 M€ en forte hausse par rapport à 2020 notamment sur l'amélioration de la sécurité des parkings anciens, la mise en place d'un plan vélos ainsi que les décaissements à venir en 2021 pour la construction du parking Amédée St Germain qui sera livré début 2022. Concernant les recettes, des simulations prudentes ont été réalisées malgré une revalorisation tarifaire appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et l'exploitation à venir du parking des Grands Hommes à compter du mois de juin qui devrait générer des recettes supplémentaires. Il est anticipé une baisse des recettes de 1 M€ eu égard aux pertes prévues dans les prochains mois. L'exercice 2021 est difficile à prévoir du fait des incertitudes liées à la crise sanitaire. La fréquentation

des parcs est en baisse et notamment celle du parking St Jean affiche – 88 %. En effet, certains trains ont été supprimés avec le confinement décrété en région parisienne. Le budget 2021 est difficile à comparer avec celui de 2020 du fait des actions correctrices qui ont été réalisées sur certaines lignes. Le budget 2021 prend en compte la mise en place d'une redevance estimée à 1 M€ en faveur de Bordeaux Métropole suivant les recommandations de la chambre régionale des comptes. Cette redevance sera versée chaque année. Le paiement de l'impôt sur les sociétés est appréhendé à hauteur de 300 000 €. Il prend en compte également la reprise des résultats cumulés à la fin de l'exercice 2020. La section d'exploitation fait apparaître une perte prévisible de 1 582 500,46 € qui sera amortie par les reports des années précédentes. Le budget d'exploitation 2021 est en suréquilibre de 6 829 672,77 €. Pour la section d'investissement, la perte prévisible est de 6 569 600,54 € qui sera compensée par le report qui ressort à 6 708 314,32 €. Le budget d'investissement est en équilibre de 14 843 866,78 € grâce au virement à réaliser au profit de la section d'investissement à hauteur de 2 946 K€. Le budget 2021 sera en suréquilibre de 6 829 672,77 €. Ce budget marque une mobilisation des fonds propres de la Régie. Toutefois, malgré un autofinancement et un niveau de trésorerie important, le financement des investissements à long terme par des fonds propres pourrait atteindre ses limites. Le recours possible à l'emprunt pourrait être envisagé sur les années futures.

**M. AZZOLA** indique que les taux d'évolution en pourcentage sont fixés par rapport au budget 2020. Sur la section de fonctionnement, il est projeté une prévision de recettes de plus de 27,5 M€ contre 29 M€ de prévision de dépenses. Cela traduit la mise en œuvre de projets importants dont la mise en œuvre de la politique de stratégie d'investissements nécessaires et innovants. Les recettes d'exploitation sont prévues à hauteur de plus de 5 M€ avec une part de recette réelle de 5,9 M€. En effet, les recettes abonnés, amodiations comprises sont prévues pour 8,4 M€ à comparer au réalisé 2019. Pour ce qui est des nouvelles amodiations, un contrat vient d'être signé avec Green Village pour 84 K€. Le montant escompté des recettes horaires a été réduit de 1 M€ et est estimé à 11 969 M€ étant précisé qu'il a été pris en compte les 6 mois d'exploitation du parking des Grands Hommes. Le chapitre 78, reprise sur provisions et dépréciations, progresse de 324 % du fait de la reprise de la dotation sur les créances douteuses. Il est repris ce qui a été fait en 2020 pour assurer la cohérence et l'indépendance des exercices budgétaires. Sur les opérations d'ordre qui n'impliquent aucun décaissement, ni encaissement sur les exercices budgétaires, la reprise des provisions pour risques et charges concerne les opérations du PPI pour un montant de 2 212 384 €. Les dépenses de la section de fonctionnement sont prévues en baisse de 1,63 %, soit près de 500 000 €. Il est prévu en dépense réelle 390 000 €. Le chapitre 11, charges à caractère général, représente une augmentation de 1 M€. Les dépenses relatives au PPI sont prévues à hauteur de 2,6 M€ dont un effort particulièrement important est apporté notamment à l'entretien des bâtiments pour 326 K€ et à la maintenance pour 488 K€. L'article 6228 est en forte progression + 185 K€ du fait d'un important plan de formation du personnel.

**M. ANDREOTTI** précise que l'effort en terme de formation des salariés va être considérablement accentué en 2021. En effet, l'enveloppe financière pour la formation est multipliée par 4.

**M. AZZOLA** indique qu'en ce qui concerne les charges de personnel, elles sont en baisse de 627 280 € notamment du fait de la baisse importante de l'intérim.

**M. ANDREOTTI** ajoute que l'intérim s'élevait à 1 M€ et il est prévu en 2021 la somme de 90 000 €, ce qui représente des efforts conséquents réalisés par la Régie.

**M. AZZOLA** indique qu'il est prévu une progression du montant des salaires de 310 000 € par rapport au budget 2020 suite à une erreur commise sur cette ligne en 2020 et en fait, cette ligne accuse bien une baisse de près de 12 % en 2021. Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, progresse de 708 K€ afin de tenir compte du versement de la redevance prévue à hauteur de 1 M€ en faveur de Bordeaux Métropole. Pour ce qui est des dotations aux provisions, en 2020, il a été titré 3 M€ dont à ce jour, 1,4 M€ de créances de plus de 45 jours. Il a fallu quantifier cette dotation et 40 % de cette dotation ont été retenus.

La section d'investissement affichera une perte de plus de 6 M€ reflétant un programme important d'investissement. La construction des 2 parkings, Amédée St Germain et Dunant, représente 60 % de cette dépense. D'autres investissements notamment pour la maintenance pour plus de 2,7 M€ et la sécurité pour 1,6 M€ sont prévus ainsi que la création d'un parc à vélos pour plus de 611 K€. Les recettes d'investissement sont en baisse de 60 %. Le virement de la section d'exploitation explique aussi cette augmentation de 47,3 % ce qui permet à la section de fonctionnement de mobiliser les fonds pour la section d'investissement. Le chapitre 40, opérations d'ordre de transfert entre sections, est en baisse de 1,8 M€. Les articles de ce chapitre correspondent aux amortissements pour un montant de 4,7 M€ ainsi que les provisions pour risques et charges pour un total de 235 K€. Les dépenses de cette section correspondent aux immobilisations incorporelles, corporelles en cours pour un montant de 11,4 M€. Les dépenses réelles sont en baisse et les dépenses d'équipement progressent. C'est une subvention d'investissement sur 2020 pour plus de 11 M€ qui impacte fortement le ratio et aujourd'hui, il n'y a pas de subvention d'investissement.

Pour ce qui est des dépenses réelles d'investissement, les immobilisations incorporelles sont en forte augmentation, + 852 K€. Les immobilisations corporelles progressent de 2,2 M€ du fait des opérations en cours, Amédée St Germain et Dunant. L'évolution la plus importante concerne le PPI et notamment la partie SSI pour 1,1 M€ et la partie maintenance pour plus de 1,2 M€. Le chapitre 23, immobilisations en cours, augmente de 3,9 M€ du fait de la progression de la construction des parkings Amédée St Germain et Dunant et de la création d'un parc à vélos. Le chapitre 40, opérations d'ordre de transfert entre sections, est en baisse importante. Le montant de 3.028 M€ correspond à l'article 15722, provisions pour grosses réparations, pour un montant de 2 212 384 € qui est la contrepartie de la reprise de provisions inscrite en recettes de fonctionnement afin de respecter l'équilibre des sections.

C'est un budget ambitieux mais qui reste prudent et qui prend en compte la volonté des investissements en terme de maintenance et de sécurité.

**M. le président** remercie M. AZZOLA pour cette présentation et les équipes qui ont travaillé sur l'élaboration de ce budget. L'année 2021 est une immense incertitude. La prévision est compliquée à long terme. L'expérience de 2020 sert de référence. Il faut mettre « le paquet » sur la sécurité aussi bien sur la maintenance que sur les travaux de sécurité. Il précise être vice-président du SDIS depuis quelques mois et le SDIS a remarqué que les commissions de sécurité sont mieux préparées qu'avant ainsi que les dossiers. L'épée de Damoclès n'est plus sur la tête de la Régie. METPARK doit aussi investir, des commandes ont été passées, des parkings vont être livrés. De nouveaux modes de déplacement sont apparus comme le vélo, ce qui permet aux parkings de proposer des garages à vélos aux habitants

métropolitains. Le personnel doit être formé et la somme prévue pour cela est non négligeable. Cela est très important d'accompagner les salariés et de proposer de nouveaux services avec le numérique et les nouvelles technologies. Avec les investissements prévus, ce sont des parkings nouvelle formule qui seront proposés. Il faut avoir des agents formés et cela passe par une amélioration de la formation. Les recettes ont été prévues de manière raisonnable mais peut-être que des décisions modificatives seront nécessaires. Si la fréquentation cet été n'est pas au rendez-vous, les recettes seront moins importantes. Il souhaite remercier les services pour l'élaboration de ce budget pendant cette période compliquée.

**M. LEVY** n'est pas d'accord sur ce qui vient d'être dit. Sur le parking St Jean, les pompiers avaient demandé la présence de personnel sur ce parc. Aujourd'hui, il n'y a personne et s'il y a un incendie, il demande ce qu'il va se passer.

**M. ANDREOTTI** répond que c'est complètement faux. La commission de sécurité a délivré un avis favorable sur le parking St Jean en janvier. En effet, peut-être qu'aujourd'hui, il n'y a personne sur le parc car si le salarié prévu sur le site prévient la veille qu'il sera absent, il est parfois compliqué de le remplacer au pied levé. En septembre, il y avait 1 SIAPP 3, 2 SIAPP 2 et 1 SIAPP 1 et actuellement, la Régie compte 1 SIAPP 3, 7 SIAPP 2 et 32 SIAPP 1 qui sont en capacité d'intervenir. Il y a forcément des améliorations à apporter mais de là à faire croire que la sécurité des parkings est moins bien assurée qu'elle ne l'a pu l'être. Il faut être assez pragmatique et regarder notamment les PV des commissions de sécurité réalisées avant 2018.

**M. LEVY** ajoute qu'il n'y a que 2 agents de sécurité et s'il y a un incendie, cela va être compliqué. Avant 2018, il y avait plus d'intérimaires et aujourd'hui il n'y a personne.

**M. le président** répond que c'est bien de défendre le parking St Jean. Il souhaiterait avoir des précisions sur les SIAPP.

**M. LEVEAU** précise que le personnel est formé au niveau de la sécurité incendie. Le SIAPP 3 est le chef de service qui parle le même langage que les pompiers pour les commissions de sécurité et la règlementation. Le SIAPP 2 est présent sur le parking et est le référent pour les pompiers en terme de communication. Le SIAPP 1 accompagne les équipes d'intervention des pompiers. La majorité des agents de la direction d'exploitation sont passés SIAPP 1. Au niveau national, METPARK est la seule régie dont la plupart de son personnel est formé à la sécurité incendie. De plus, les agents ont été bien notés lors de leur examen.

**M. ANDREOTTI** ajoute que la Régie a multiplié par 10 le nombre d'agents formés.

**Mme RAMI** souhaite féliciter et souligner l'exercice d'équilibriste qui a été mené pour l'élaboration de ce budget. Elle souligne l'effort qui est fait sur la maintenance. Outre la construction de nouveaux parkings, il y a un existant qui est vieillissant qu'il faut moderniser. Il a été fait mention de parking nouvelle formule, c'est une bonne évolution pour inciter les automobilistes à rentrer dans les parkings. Elle souligne également la création d'un parc vélos qui s'intègre bien dans une démarche globale métropolitaine.

**M. le président** ajoute qu'en ce qui concerne la maintenance et la sécurité, il y a un avant et un après Salinières. L'incendie qui a eu lieu dans ce parking a provoqué un tel traumatisme chez les pompiers et chez les gestionnaires de parkings que plus

rien ne sera comme avant. Les commissions de sécurité sont plus exigeantes qu'avant. Le sprinklage des parkings et la formation du personnel sont nécessaires.

**M. LEVY** précise que le parking Salinières n'avait pas de réseau sprinklage alors que 80 % des parkings de METPARK en possèdent un.

**M. SOLARI** indique qu'en ayant participé à plusieurs commissions de sécurité de la Régie, le directeur technique de l'époque avait expliqué que c'était un gros problème pour les parkings souterrains et pour lesquels le SDIS souhaitait qu'ils soient équipés d'un sprinklage et que le personnel soit bien formé pour la sécurité et cela s'est arrangé. La Régie va de l'avant et c'est important.

**M. LEVY** fait remarquer qu'avant il y avait une équipe sécurité.

M. ANDREOTTI répond qu'une fois de plus, c'est totalement faux puisque le service sécurité/sûreté a été créé par la réorganisation de la Régie en octobre 2019.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/02P

### **Affaire 2021/02/03P : frais de représentation du directeur général – Dotation 2021**

Cette délibération concernant le directeur général, N. ANDREOTTI quitte la séance.

**M. le président** précise que les frais de représentation du directeur général de l'année passée sont annexés à la délibération et sont détaillés avec le lieu et les personnes invitées. En terme de transparence, il est difficile de faire mieux. Les frais de représentation de l'année 2020 se sont élevés à 1 934,71 € dont 751 € concernent le repas organisé en début d'année conviant les membres du conseil d'administration auquel d'ailleurs Mme AJON avait assisté. Il est proposé de diminuer la dotation de frais de représentation pour l'année 2021 de 5 000 € du fait des difficultés financières qui impactent la Régie actuellement sachant que les sommes non consommées sont annulées.

**M. AZZOLA** fait remarquer que les frais de représentation baissent de 50 %.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/03P

### **Affaire 2021/02/04P : bilan de la réorganisation et ajustements**

**M. ANDREOTTI** indique qu'il s'était engagé à revenir vers le conseil d'administration après la 1<sup>ère</sup> année de mise en place de la réorganisation. Il est proposé de faire un bilan comme déjà présenté à plusieurs reprises au CSE et de présenter quelques ajustements. Avec la crise sanitaire depuis mars 2020, l'ensemble des préconisations n'ont pas toutes été mises en place car la Régie a dû travailler en mode de fonctionnement dégradé. Le contexte et les orientations générales de cette réorganisation sont explicités dans les 2 premières pages de la délibération. Les dysfonctionnements organisationnels et fonctionnels avaient à l'époque motivé cette réorganisation. Concernant le bilan, les niveaux hiérarchiques de la direction d'exploitation sont passés de 6 à 4. Les agents reconnaissent que c'est plutôt une bonne mesure. Le renforcement de l'encadrement de proximité n'a pas encore apporté toute sa plus-value du fait de la crise sanitaire qui engendre un absentéisme trop important et un fonctionnement en mode dégradé depuis 1 an. L'optimisation des moyens humains de cette direction a été réalisée grâce à une meilleure organisation. Il remercie la directrice

d'exploitation qui a pris ses fonctions il y a un peu plus d'un an et qui a fait un remarquable travail dans ce domaine. Pour toute ouverture d'un nouveau parking, une présence humaine pendant 1 mois est désormais de rigueur, ce qui sera également le cas lors de la prise en gestion du parking des Grands Hommes. Les missions du service propreté/entretien de 1<sup>er</sup> échelon doivent être en partie repensées. L'entretien de 1<sup>er</sup> niveau pourrait être réalisé par d'autres salariés de la direction d'exploitation afin de permettre aux collaborateurs du service propreté de se concentrer uniquement sur cette mission. La notion d'équipe de volants n'a plus de sens du fait de la crise sanitaire. En effet, beaucoup de salariés sont désormais mobiles.

Concernant la direction technique, le magasin central lui a été rattaché. Le service maîtrise d'ouvrage a été renforcé par le recrutement d'une chargée d'opération qui a permis de faire face aux nombreux travaux à suivre. Le service maintenance a été renforcé par le recrutement de 2 chargés d'affaires.

Le service sécurité a été créé en 2019 et était composé de 16 salariés fin 2019. Il pense que le SDIS a été plutôt satisfait des nouvelles orientations prises dans ce domaine. Depuis 2 ans, toutes les commissions de sécurité ont rendu un avis favorable, ce qui n'avait pas toujours été le cas auparavant.

La direction financière a été renforcée qualitativement et numériquement. Deux nouvelles régisseuses ont été nommées sur le SPA et sur le SPIC et il est nécessaire pour renforcer la sécurisation des flux financiers d'aller plus loin et d'ajuster l'organisation de cette direction qui doit faire l'objet de toutes les attentions. Des ajustements internes devraient la rendre totalement efficiente.

Le service ressources humaines a été renforcé d'un agent supplémentaire et a repris la main sur le recrutement et la gestion des intérimaires.

Le service commercial et communication a été réorganisé et surtout développé. Aujourd'hui, ce service développe une véritable politique commerciale et assure une nouvelle identité visuelle de la Régie. Désormais, les clients prennent rendez-vous sur le site internet. Cela avait été mis en place pendant le confinement et maintenant c'est une plus-value indéniable. Il est proposé de pérenniser ce mode de fonctionnement.

Pour ce qui est des ressources humaines, la création de 17 postes prévue dans la réorganisation a été gelée. La mobilité des salariés de la direction d'exploitation a été un peu délicate au début mais aujourd'hui, cela est vécu comme une plus-value car la polyvalence permet aux salariés de connaître plus globalement les parcs. Les horaires de travail de tous les opérateurs de stationnement ont été uniformisés car auparavant, certains parkings avaient des horaires différents. Une uniformisation des horaires a également été mise en place pour les salariés du siège. Concernant la formation et l'accompagnement, il a été mis en place un plan de formation dans tous les domaines comprenant 11 lots allant du domaine de la sécurité, au management, à la gestion des conflits avec un public difficile... De nouveaux moyens matériels ont été mis en place avec l'achat de 4 véhicules. Aujourd'hui, tous les salariés de la Régie en contact avec le public sont habillés avec une tenue METPARK. Les locaux de Victor Hugo ont été réhabilités afin de proposer de meilleures conditions de travail à certains salariés de la direction de l'exploitation.



Il est proposé d'apporter quelques ajustements à la réorganisation avec un organigramme plus « ramassé ». Le service de la commande publique et le service juridique vont être rattachés au service ressources humaines et le service fourrière à la direction d'exploitation du fait d'une énorme interaction. Il est proposé de créer au sein de la direction financière 2 pôles, un pôle dépenses et un pôle recettes et de nommer un chef pour chaque pôle. Cette création viserait à mieux sécuriser les flux financiers des régies de recettes et d'avance. Le service maîtrise d'ouvrage sera renforcé par le recrutement d'un chargé de travaux du fait d'un plan d'investissement important. Les horaires de travail de la direction technique, 7 H 30 à 15 H 30 avec une pause repas de 35 mn, seront pérennisés suite à leur expérimentation. Ce dispositif correspond plus aux attentes des salariés.

Des ajustements doivent être réalisés au sein de la direction de l'exploitation. L'entretien de premier échelon confié à l'équipe propreté reviendra aux équipes mixtes qui interviennent 24H/24 sur les parcs. Les 31 parkings de la Régie ont été répartis sur 5 secteurs. Il est proposé de découper la Métropole en 3 secteurs la nuit ce qui permettra d'intervenir sur tout parc en moins de 20 mn. Un ajustement du fonctionnement cible prévoit 1 responsable de secteur et 1 ou 2 chefs de parc dans chaque secteur de jour. A terme, une équipe mixte composée d'un opérateur de stationnement SIAPP 1 et d'un agent de sécurité SSIAP 2 sur chaque secteur de jour comme de nuit effectuera des rondes. D'ici 2 à 3 ans, un centre opérationnel métropolitain de sécurité sera mis en place avec 1 ou 2 opérateurs de stationnement SSIAP 1 encadrés par un chef d'équipe SIAAP 2. Les salariés sont dotés de moyens matériels supplémentaires plus fiables dont des nouveaux EPI et de nouvelles tenues. Le système PTI devrait être remplacé d'ici fin 2021 ainsi que de nombreux équipements informatiques. Certains véhicules vont être remplacés par des voitures électriques et un logiciel de gestion de la flotte automobile est prévu.

Une étude approfondie des postes de travail sera menée afin d'améliorer les conditions de travail ce qui permettra, il l'espère, de diminuer le taux d'absentéisme qui est anormalement élevé à la Régie. Un cabinet accompagnera METPARK dans cette démarche. Sur Victor Hugo, il devrait être livré le mois prochain 160 m<sup>2</sup> de locaux totalement réhabilités pour un coût de 200 000 € afin d'accueillir l'équipe sécurité/sûreté qui occupe actuellement des locaux très exigus et délabrés au sein du parking Bonnac.

**M. le président** demande quel a été l'avis du CSE sur ce bilan et ces ajustements ?

**M. ANDREOTTI** répond que, lors de la présentation de la réorganisation au CSE en septembre 2019, il y a eu 3 votes défavorables et 1 abstention et sur le bilan présenté il y a quelques jours, 4 abstentions. De l'aveu même des salariés, ils ont constaté une certaine amélioration qui leur paraît intéressante et ont signalé quelques éléments qui correspondaient à certaines de leurs attentes.

**M. LEVY** précise que le CSE ne dit pas qu'il n'y a que du mauvais dans la réorganisation. Le médecin du travail a adressé une alerte pour les RPS. Le CSE se demande pourquoi, certainement à cause de la réorganisation. Le CSE pense qu'il y a un problème. Avant cela fonctionnait et aujourd'hui, la Régie ne fonctionne pas correctement.

**M. ANDREOTTI** répond que M. LEVY est toujours sur le même discours « c'était mieux avant ». Il y a eu de longs échanges sur l'absentéisme sachant que la moyenne d'âge de la Régie est élevée. Comme toutes les entreprises de ce pays, la Régie subit la crise sanitaire avec des salariés qui ont été cas contact ou ont eu la COVID. Depuis 1 an, du fait de cette crise, la Régie fonctionne en mode dégradé, ce

qui peut effectivement occasionner du stress. La réorganisation et ses ajustements proposent d'améliorer les postes de travail et de se faire accompagner par un cabinet extérieur pour mieux organiser les postes de travail. Des mesures ont été prises pour soulager la charge de travail des salariés du PC Front du Médoc et leur donner des moyens matériels plus adaptés.

**M. LEVY** ajoute que si cela doit arriver dans 1 an ou 2.

**M. DUBOS** demande si le rapport de la chambre régionale des comptes sera présenté au prochain conseil d'administration ? Il souhaiterait avoir des précisions sur le taux d'absentéisme en faisant abstraction de cette période particulière. Quel est le taux moyen d'absentéisme sur les 3 à 4 dernières années ?

**M. le président** répond que le rapport de la chambre régionale des comptes, comme le prévoit la loi, sera présenté au conseil d'administration, en CSE et au conseil métropolitain. Pour l'instant, il ne peut communiquer de date car la version définitive n'a pas été réceptionnée.

**M. ANDREOTTI** indique que pour ce qui est du taux d'absentéisme, depuis des années, le taux moyen est 2 fois plus élevé que les entreprises de même taille et qui sont à peu près dans le même secteur d'activité. C'est devenu un problème structurel mais avec des difficultés supplémentaires ces derniers mois. L'absentéisme de longue et de moyenne durée est de 18 %. Depuis le début de l'année, ce taux est de 15 %, ce qui est très élevé. C'est un problème qui s'est aggravé avec la crise sanitaire mais il n'est pas possible de se contenter de ce constat.

**M. DUBOS** demande si ce taux qui est élevé était identique ou inférieur les années précédentes ?

**M. ANDREOTTI** répond qu'il était de 13 ou 14 %. Plusieurs audits ont été réalisés et mettaient déjà en exergue que le taux d'absentéisme était très élevé. La crise sanitaire a accentué ce taux.

**Mme RAMI** demande si une réflexion a été menée sur la mise en place d'un plan de déplacement entreprise dans le cadre d'une démarche plus globale des mobilités ?

**M. ANDREOTTI** répond que ce point sera abordé aux prochaines NAO pour essayer de créer quelque chose d'intéressant et d'intelligent.

**Mme LEPARMENTIER** précise que ce plan avait été proposé l'année dernière mais n'avait pas été retenu par les représentants du personnel.

**M. SOLARI** demande quel est le taux d'emploi des personnes handicapées ?

**Mme LEPARMENTIER** répond que le taux est proche des 4 %.

**M. SOLARI** fait remarquer que ce n'est pas suffisant et que la Régie est passible d'une amende.

**Mme LEPARMENTIER** précise qu'elle diffuse les offres d'emploi et que le taux a baissé suite au départ de 2 agents qui faisaient partie de ces salariés.

**M. SOLARI** propose d'envoyer à la Régie des candidatures. Il demande si le personnel de la Régie a suivi une sensibilisation envers les personnes handicapées ?

**Mme LEPARMENTIER** répond que cela avait été fait en 2018 et que cette sensibilisation doit être refaite.

**M. ANDREOTTI** précise que cette sensibilisation pourrait être faite dans le cadre des formations qui vont être mises en place. Il demande à M. SOLARI de lui communiquer des contacts dans ce domaine s'il en a.

**M. LEVY** indique qu'en ce qui concerne la mobilité, cela faisait partie d'un « package » et les représentants du personnel n'étaient pas d'accord.

**M. ANDREOTTI** répond que cela ne faisait pas partie d'un « package ».

**M. le président** indique que le rapport de la chambre régionale des comptes précisera que les salariés ont plutôt été bien traités du fait de bonnes négociations salariales.

**M. LEVY** précise que pour ce qui est du taux d'absentéisme, ce sont les médecins qui arrêtent les salariés et demande ce que la direction générale peut faire contre cela ?

**M. ANDREOTTI** répond que seul un médecin est en capacité d'arrêter ou non un salarié. En tant qu'employeur, il ne peut pas laisser faire les choses et doit protéger la santé mentale et physique de ses employés. Il peut essayer de proposer aux salariés un environnement professionnel plus agréable.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/04P

#### **Affaire 2021/02/05P : convention METPARK/ville de Mérignac/association des commerçants du centre-ville : avenant n° 2 - Régularisation**

**Mme MEGRET** indique que, par convention en date du 22 juin 2015, la Régie, la ville de Mérignac et l'association des commerçants du centre-ville ont convenu d'une répartition de la prise en charge financière de l'heure de gratuité accordée aux clients du parking Mérignac Centre. Par avenant n° 1 en date du 20 juillet 2020 et au regard de l'épidémie de COVID 19 et des mesures de restriction, la Ville de MERIGNAC a pris en charge la part de la redevance pesant sur l'association des commerçants pour l'année 2020. Eu égard au contexte économique actuel, l'association des commerçants a résilié la convention par courrier en date du 10 février 2021. La ville de Mérignac a sollicité METPARK afin de prendre à sa charge la partie de la redevance de gratuité partielle du parking de Mérignac centre due initialement par l'association des commerçants du centre-ville à la Régie. L'avenant n° 2 acte de cette décision. Une nouvelle convention est en cours d'élaboration entre la ville de Mérignac et METPARK et sera prochainement présentée devant le conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/05P

## Affaire 2021/02/06P : extension temporaire de l'exploitation du parking Mégarama

**Mme MEGRET** indique qu'en raison des nouvelles mesures de restriction de circulation et de fermeture administrative des cinémas sur l'ensemble du territoire national, le gérant du Mégarama s'est à nouveau retrouvé dans l'impossibilité d'assurer l'exploitation du parking pendant les horaires de journée (10H/0H30) et a sollicité une nouvelle fois METPARK pour prendre en charge temporairement cette prestation. La Régie a accepté de reprendre les modalités d'exploitation issues de la convention afin de les appliquer en journée. La SAS Agora Cinéma a demandé à prolonger les mesures en vigueur jusqu'au 30 mars 2021 inclus. Les prestations exécutées et valorisées feront l'objet d'une facturation distincte de celle issue de la convention. Cette mesure pourrait être prolongée au regard des futures annonces gouvernementales.

**M. le président** fait remarquer que cette demande fait partie des décisions sur lesquelles le conseil d'administration devrait encore se prononcer.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/06P

## Affaire 2021/02/07P : assignation Clinique du Tondu : autorisation d'engager la défense des intérêts de la Régie devant les juridictions

**M. ANDREOTTI** précise que METPARK et la polyclinique de Bordeaux TONDU ont signé un contrat de concession longue durée portant sur 100 places en amodiation sur le parking public Arena. L'année 2020 a marqué la première facturation des sommes dues pour l'exercice 2019 au titre du contrat signé. La polyclinique de Bordeaux Tondu a adressé à la Régie deux assignations à comparaitre respectivement devant le juge et devant le tribunal judiciaire de BORDEAUX. Par ces recours contentieux, la polyclinique de Bordeaux Tondu conteste la créance de la Régie. Elle considère que les termes du contrat de concession longue durée ne font pas clairement apparaître que les sommes à payer sont dues pour chacune des places amodiées et considère qu'elles le sont pour les 100 places. La Régie estime que la polyclinique ne peut ignorer que la redevance était due par place et non pour les 100 places.

**M. LEVY** demande quel est le montant par place ?

**Mme MEGRET** répond que la polyclinique a réglé 13 500 € par place.

**M. le président** fait remarquer que, comme c'est le cas pour le parking Bègles les Sècheries, il est maintenant de tradition de signer un contrat et de le dénoncer après. La polyclinique bénéficie d'un confort de stationnement sur le parking Aréna.

**M. LEVY** précise que le stationnement autour du parking est possible.

**M. le président** répond que pourtant 10 policiers municipaux ont été recrutés par la Ville et payés par Bordeaux Métropole dans ce secteur.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/07P

## **Affaire 2021/02/08P : convention de délivrance d'abonnements de stationnement pour le compte de l'UGC – Parking 7<sup>ème</sup> Art**

**M. ANDREOTTI** indique qu'au-delà de la mission de responsable unique de sécurité et d'exploitation des matériels de péage du parking 7<sup>ème</sup> Art, METPARK a été sollicitée par le gérant de l'UGC pour mettre en place un dispositif d'abonnement. Ce parking n'appartient pas à la Régie mais à l'UGC sachant que la pression du stationnement est assez forte dans ce secteur. Potentiellement, certains résidents ou commerçants pourraient être intéressés par cette nouvelle offre. Le niveau -1 pourrait répondre à un intérêt public. La Régie s'engage à prendre en charge toutes les modalités relatives à la souscription et à la facturation d'abonnements en lieu et place de l'UGC. METPARK encaisserait les recettes et reverserait chaque trimestre les sommes équivalentes à 25 % du montant perçu au titre des abonnements souscrits. Il est proposé de mettre en place un tarif mensuel de 30 € TTC pour un abonnement résident, de 50 € TTC pour un abonnement permanent, de 25 € TTC pour un abonnement hebdomadaire, de 15 € TTC mensuel pour un abonnement résident écologique et de 25 € TTC mensuel pour un abonnement permanent écologique.

**Mme RAMI** demande quelle est la capacité de ce parking ?

**M. ANDREOTTI** répond que le niveau -1 comprend environ 300 places. Cette capacité permet largement de proposer une offre d'abonnement.

**Mme THENAILLE** précise qu'aujourd'hui, ce parking est quasiment vide.

**M. SOLARI** demande si ce parking comprend assez de bornes de recharge pour les véhicules électriques ?

**M. ANDREOTTI** répond que les véhicules électriques peuvent se recharger dans les parkings mais ailleurs aussi. Le tarif d'un abonnement pour les véhicules écologiques est réduit de 50 % à METPARK. Un véhicule électrique peut se recharger sur les parkings de la Régie, le parc CCM a désormais 19 bornes de recharge.

**M. le président** indique que les anciennes places de Bluecub propriété de Bordeaux Métropole sont mises à disposition et sont gratuites.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/08P

## **Affaire 2021/02/09P : convention de gratuité partielle du stationnement horaire sur le parking Mérignac centre**

**M. ANDREOTTI** précise que l'association des commerçants du centre-ville de Mérignac a souhaité se retirer de la convention de gratuité partielle du stationnement horaire. La Régie a pris contact avec la ville de Mérignac qui souhaite mettre en place une nouvelle convention en maintenant 1 H de gratuité du lundi au dimanche et ajouter une gratuité supplémentaire le samedi matin de 8 H à 13 H, jour de marché. La gratuité partielle accordée sur ce parking sera compensée chaque année au réel. METPARK adressera une facture à la ville de Mérignac sur la base de la fréquentation horaire de ce parking.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/09P

### **Affaire 2021/02/10P : tarifs 2021 : modification**

**M. ANDREOTTI** indique que, suite à la prochaine signature d'une nouvelle convention avec la ville de Mérignac, il est proposé d'acter à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 les nouveaux tarifs sur le parking de Mérignac centre.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/10P

### **Affaire 2021/02/01F : reprise anticipée des résultats 2020**

**M. AZZOLA** indique que la section d'exploitation fait apparaître un solde de 36 257,89 € avec 2 778 150,83 € de dépenses et 2 814 408,72 € de recettes. La section d'investissement fait apparaître un solde de 73 791,17 € avec un montant de 2 483,36 € de dépenses pour 76 274,53 € de recettes. La validation du compte administratif et du compte de gestion permettra de faire une analyse plus poussée sur les résultats de l'exercice 2020. En accord avec l'agent comptable, il est proposé de reprendre l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 670 248,16 € au chapitre 002 et l'excédent de la section d'investissement de 167 659,38 € au chapitre 001.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/01F

### **Affaire 2021/02/02F : budget primitif 2021**

**M. ANDREOTTI** précise que, compte tenu de la baisse continue des entrées des véhicules mis en fourrière, le budget 2021 prévoit 8 000 enlèvements cette année étant précisé que 7 668 ont été enlevés en 2020 et 9 707 en 2019. Ce budget tient compte des travaux d'extension du terrain de la fourrière pour 458 888 € sur les 753 K€ prévus, de la subvention de Bordeaux Métropole à hauteur de 90 % prévue pour ces travaux et de la location des 2 terrains, un sur rive droite et un sur rive gauche, pour 300 K€. Le terrain sur rive droite stockera les véhicules épaves ou brûlés ce qui permettra de raccourcir les rotations pour plus d'efficacité notamment au profit des communes de la rive droite. Il est prévu une perte prévisible de 670 248,16 € pour la section de fonctionnement qui sera amortie avec le report qui ressort pour le même montant. La perte prévisible de la section d'investissement est de 94 309 €. Avec le report, le résultat sera positif pour un montant de 73 350,38 €. Le budget sera en suréquilibre de 73 350,38 €. Le budget primitif 2021 marque donc une mobilisation des fonds propres du SPA. Les difficultés déjà évoquées de la trésorerie disponible et le renouvellement à venir du marché d'enlèvement des véhicules qui arrive à son terme le 31/12/2021 devraient fortement impacter ce service et laissent présager l'obligation de solliciter une subvention d'équilibre auprès de Bordeaux Métropole. Eu égard aux orientations actuelles, il sera difficile pour le SPA de gérer la fourrière sans avoir une subvention d'équilibre.

**M. AZZOLA** indique que sur la section de fonctionnement, les recettes sont en augmentation de 8,75 % suite à une reprise des provisions. Les recettes de gestion de service reculent de près de 28 % et illustrent la baisse du nombre de véhicules entrés à la fourrière. La reprise des provisions sur les créances douteuses a été comptabilisée au mois de décembre pour plus d'1 M€ résultant de titres de recettes des exercices antérieurs. Il précise qu'il y a très peu de chance de recouvrer ces sommes.

**M. ANDREOTTI** ajoute que des sommes ont été titrées qui ne l'avaient pas été depuis 2016 d'où cette somme importante.

**M. AZZOLA** indique que les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 23,32 %. Il propose de ne reprendre que les postes les plus importants dont les charges à caractère général et surtout les prestations de service qui augmentent de plus de 46 % du fait de la location des 2 terrains représentant 200 K€ pour Mérignac et 100 K€ pour la rive droite. Les frais d'affranchissement sont en baisse de 40 %. La dotation aux provisions est en recul et concerne les créances non recouvrées. Malgré les efforts de l'agent comptable, le taux de recouvrement se situe entre 12 et 14 %. Les services vont continuer à s'améliorer pour donner les bonnes informations aux services de Mme MOLIA. Les recettes d'investissement sont en forte augmentation, + 543,77 %, du fait de la subvention de Bordeaux Métropole pour l'opération relative à l'extension du site fourrière de Mérignac. Les dépenses d'investissement sont en augmentation de + 527,3 %. En effet, il est prévu l'achat de 80 tablettes tactiles avec la mise à jour du logiciel métier de la fourrière.

**M. ANDREOTTI** ajoute que la Régie va mettre à disposition du prestataire et de la police municipale des tablettes pour faciliter la mise en fourrière des véhicules et améliorer leur suivi.

**M. AZZOLA** précise que ces achats sont prévus dans la ligne matériel de bureau et matériel informatique, compte 2183, qui progresse de 51,07 % du fait de l'achat de ces tablettes pour les 28 communes de la Métropole. Le chapitre 23, immobilisations en cours, progresse de 423,4 K€ et représente plus de 72 % des dépenses d'équipement dont les travaux d'extension du site fourrière de Mérignac.

**M. le président** remercie M. AZZOLA pour ce rapport.

**M. LEVY** précise qu'il avait été dit que le prestataire prendrait à sa charge la location du terrain.

**M. ANDREOTTI** répond que les 2 terrains sont distincts du marché d'enlèvement des véhicules. Le terrain situé rive gauche n'a pas vocation à être gardé du fait de l'extension du terrain historique qui appartient à Bordeaux Métropole. Pendant le temps de réalisation des travaux d'extension, un terrain est loué en espérant une mise à disposition définitive du terrain avant l'été 2022. La capacité passera de 70 à 120 places. A ce moment-là, la location du terrain rive gauche s'arrêtera. Pour ce qui est du terrain situé rive droite, un appel d'offres va être lancé. Il sera demandé au prestataire dans le futur cahier des charges de renouvellement du marché d'enlèvement des véhicules la mise à disposition d'un terrain rive droite. La location actuelle du terrain rive droite s'arrêtera.

**M. le président** fait remarquer que la location d'un terrain rive droite est une excellente chose.

**M. LEVY** demande si les camions de la fourrière pourraient emprunter le pont de pierre ?

**M. ANDREOTTI** répond qu'aujourd'hui, les véhicules de la fourrière ne font pas partie de l'arrêté pris à l'époque les autorisant à circuler sur ce pont.

**M. le président** demande pour quelle raison ?

**M. de BRISSON** indique que seuls les bus et les taxis sont autorisés à circuler sur le pont de Pierre. Le but était de limiter au maximum l'usage et les dérogations. Le délégataire de service public des transports en commun a le droit de faire circuler ses véhicules pour des besoins de manutention le long de la ligne A du tramway. Il y a une volonté dans le cadre de la politique vélo de limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sachant qu'il y a le pont St Jean à proximité.

**M. LEVY** fait remarquer qu'il serait bien que les véhicules de la Régie puissent circuler pour se rendre au cinéma Mégarama car si un jour il y a un incendie, le temps de faire le tour, il faut 30 mn pour se rendre sur place.

**M. ANDREOTTI** répond que c'est une excellente remarque mais en terme d'intervention, il ose espérer que l'équipe sécurité aurait le discernement d'emprunter le pont de Pierre en cas d'incendie.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/02F

### **Affaire 2021/02/03F : frais de réception – Dotation 2021**

M. ANDREOTTI quitte la séance.

**M. le président** indique que, comme pour la partie stationnement, les frais engagés sur l'année 2020, sont annexés à la délibération. Il est proposé d'octroyer 1 200 € pour les frais de représentation qui peuvent être utilisés soit par le directeur, soit par le président.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/03F

### **Affaire 2021/02/04F : convention financière pour la réalisation de travaux d'extension du terrain de la fourrière sur la commune de Mérignac**

**M. ANDREOTTI** indique que des travaux d'extension du terrain situé impasse Maurice Lévy à Mérignac doivent être réalisés. Ce terrain est contigu à celui utilisé actuellement. Bordeaux Métropole s'engage à compenser par le biais d'une convention à hauteur de 90 % les travaux qui seront réalisés étant précisé qu'ils sont estimés à 760 000 € H.T.

**M. AZZOLA** ajoute que cette dépense est prévue dans le budget primitif dans les dépenses prévisibles engagées.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/02/04F

### **Info/2021/02/01 : information sur les marchés**

**Mme MEGRET** précise que, depuis le dernier conseil d'administration, 9 marchés ont été notifiés dont 2 pour la fourrière dont les prestations de gardiennage des véhicules attribuées à FEREOL pour un montant de 210 000 € H.T maximum, le marché d'expertise automobile des véhicules mis en dépôt à Audit Auto expertise pour 120 000 € H.T maximum, la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la fourrière de Mérignac à GST pour 40 256 € H.T, la mission de contrôle technique à Groupe BTP Consultants pour 5 660 € H.T et la mission de coordination SPS au même groupe pour 2 750 € H.T. Concernant le parking centre commercial Mériadeck et pour ne reprendre que le marché notifié le plus important en valeur, la mission de



maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'étanchéité du toit terrasse a été attribuée à ARTELIA pour 43 600 € HT.

**M. LEVY** demande si les travaux d'étanchéité n'avaient pas déjà été réalisés ?

**M. ANDREOTTI** répond que ces travaux ont été réalisés en 3 phases et la dernière sera réalisée dans les prochains mois sur 2021 et 2022. Il avait été décidé à l'époque de phaser ces travaux.

### **Info/2021/02/02 : information sur l'évolution de l'activité**

**M. ANDREOTTI** indique que, dans ce contexte compliqué, à fin février, le nombre d'abonnés connaît une légère baisse de 1,55 % avec un total de 8 941 abonnements dont 3 149 résidents et 5 792 permanents. Depuis janvier 2021, malgré la crise sanitaire, le nombre d'abonnés progresse très légèrement de 0,19 %. Depuis 1 an, la Régie n'a quasiment pas perdu d'abonné, une légère baisse des permanents au profit d'une légère hausse des résidents. Pour ce qui est de la fréquentation horaire, à fin février, elle affiche des résultats en baisse de 36,4 % par rapport à février 2020, soit 288 872 entrées en 2021 contre 454 065 en 2020. La diminution de la fréquentation horaire touche l'ensemble des parkings et le plus impacté, l'Aréna, enregistre une baisse de près de 98 % et le moins impacté est le parking Bergonié avec - 51 %. Les recettes globales diminuent de 25 % ce qui traduit une baisse du chiffre d'affaires de 757 000 €. Les recettes horaires diminuent de 40 %, 713 000 € en cumulé sur les 2 mois et les recettes abonnés de 3,65 %, 43 000 €, avec un léger gain en février de près de 30 000 €. Les recettes des abonnés diminuent de plus de 3 % car les abonnés permanents ont été remplacés par des résidents dont les tarifs des abonnements sont moins élevés d'où cette baisse de recettes.

Pour ce qui est de la fourrière, le nombre d'entrées des véhicules est en recul à fin février de près de 20 % par rapport à celui de 2020, 1 361 véhicules en 2021 contre 1 697 en 2020. Les recettes sont en baisse de 32 % par rapport à la même période de 2020.

### **Info/2021/02/03 : information sur le déroulement des travaux**

**M. SEGUIN** indique que des photos sont projetées illustrant l'avancée des travaux. La structure du parking Amédée St Germain est terminée. Cette opération a pris encore du retard suite aux intempéries de cet hiver. Une première livraison est prévue 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Les 2 premiers ascenseurs du parking Pey-Berland ont été livrés et les 2 derniers le seront fin avril. La peinture des sas des ascenseurs sera réalisée d'ici mai suivant la nouvelle charte graphique. Les travaux des niveaux 2A et 2B du parking centre commercial Mériadeck ont été réceptionnés et la commission de sécurité a émis un avis favorable à leur ouverture le 19 mars. La rénovation des bureaux de Victor Hugo a permis d'améliorer les conditions de travail de la direction de l'exploitation en créant notamment des vestiaires et des sanitaires hommes, femmes et PMR. La livraison s'effectuera mi-avril. La réfection de la toiture du parking Allées de Chartres est terminée. Les travaux de réfection des poteaux du parking Alsace Lorraine sont terminés et des travaux de peinture de tous les niveaux vont être réalisés d'ici le second semestre. Concernant le marché global de performance de rénovation qui concerne Gambetta, Porte de Bordeaux, Cité Mondiale et Pey-Berland, le prestataire a démarré les visites. Les candidatures de maîtrise d'œuvre pour la création de parcs à vélos et la rénovation des locaux vélos ont été reçues et sont en cours d'analyse.

**M. le président** le remercie beaucoup pour le suivi de tous ces chantiers.

**Info/2021/02/04 : jugement du tribunal administratif relatif au marché public de travaux de construction du parking Grand Parc (contentieux avec l'entreprise Vilquin)**

**M. ANDREOTTI** précise qu'il se réjouit du jugement qui est favorable pour la Régie.

**Mme MEGRET** indique qu'un marché public de travaux pour la construction du parking public Grand Parc a été passé en 2017 pour une durée globale de 26 mois. 2 lots ont été notifiés à la société VILQUIN. Suite à 2 ordres de service, la Régie a constaté un retard de 160 jours dans la production des notes et calculs de la charpente métallique et 101 jours pour la mise au point des modes opératoires et des interactions entre 2 titulaires du marché, dont la société VILQUIN. Par mémoire en réclamation en date du 13 décembre 2018, la société VILQUIN a demandé l'indemnisation d'un prétendu préjudice subi en raison des retards de chantier. Cette réclamation a été rejetée par courrier de la Régie en date du 11 janvier 2019. Cette société a déposé une requête en référé expertise et ensuite a déposé une requête au fond et demandait la condamnation de la Régie à l'indemniser des préjudices subis résultant des allongements des délais de travaux tenant à l'insuffisance de préparation du projet en phase PRO imputable en partie à METPARK. Par Ordonnance rendue le 29 avril 2019, le juge administratif a rejeté la demande de désignation d'un expert judiciaire. La société VILQUIN a alors fait appel de cette décision le 15 mai 2019. La cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté la requête et confirmé la position du juge de premier degré le 26 août 2019. Les juges du fond du tribunal administratif de Bordeaux ont, par jugement en date du 15 mars 2021, conclu au rejet de la requête de la société VILQUIN. Le tribunal a estimé que la société requérante n'établissait pas la réalité des préjudices allégués. La société VILQUIN est condamnée au paiement auprès de METPARK de la somme de 1.500 € au titre de l'article L761-1 du code de justice administrative. La société VILQUIN dispose d'un délai de 2 mois pour faire appel de ce jugement.

**M. le président** ajoute que Miguel SEGUIN a toujours été positif sur ce dossier et avait rassuré le conseil d'administration.

**Info/2021/02/05 : information sur le site internet et sur l'animation des réseaux sociaux de la Régie**

**M. ANDREOTTI** se félicite de l'arrivée de 2 salariées dynamiques et inventives dans ce service. Il est important de développer la notoriété de METPARK en publiant notamment 2 à 4 posts par semaine et par plateforme digitale.

**Mme DELLAS** souhaite présenter au conseil d'administration Morgane CROUZILLE, nouvelle chargée de communication qui va s'occuper du site internet et de l'animation des réseaux sociaux. La 1<sup>ère</sup> semaine de mars, METPARK a lancé son site internet. Le site espace client permet de passer toutes les commandes en ligne ou de renouveler une carte. La Régie a signé un partenariat avec la société le Bonbon. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, le site a été visité par 4 000 utilisateurs avec 5 709 sessions de 2 mn et moins de 3 clics par session, 13 465 pages vues sachant que 52 % des utilisateurs se connectent sur leur mobile. Facebook compte 545 abonnés avec 1 318 impressions, plus de 200 vues et plus de 30 interactions. Instagram enregistre 78 abonnés, 1 349 impressions, 187 visites de profil et plus de 12 interactions.

LINKEDLN compte 65 abonnés, 2 032 impressions, plus de 30 interactions et plus de 200 vues de la page. TWITTER compte 75 abonnés, 4 947 impressions, plus de 30 % d'engagement et plus de 15 interactions.

**M. ANDREOTTI** remercie grandement Ludivine DELLAS et Morgane CROUZILLE qui ont contribué à la mise en place de ces réseaux sociaux. Il espère par ce biais toucher plus de clients potentiels.

**M. le président** ajoute que l'image de la Régie a profondément évolué. Le site internet était une catastrophe. Le logo de PARCUB datait des années 2000. Cette couleur orange est très importante car elle est visible et il n'y a pas beaucoup d'opérateur dont l'image aura profondément changé. Quand la Régie envoie un post sur lequel se trouve un vélo, cela montre bien que les choses ont changé. Il est possible de stationner sa voiture mais également son vélo. Il remercie le service commercial et communication pour le travail réalisé et l'encouragement à continuer dans ce sens.

### **Info/2021/02/06 : mise en conformité de la Régie au RGPD**

**Mme MEGRET** indique que le conseil d'administration de METPARK a acté de la désignation d'un délégué mutualisé à la protection des données, conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) ainsi que l'adhésion aux services numériques mutualisés proposés par le syndicat mixte Gironde Numérique. Afin de centraliser les données et les méthodologies de leur traitement, Gironde Numérique a mis à la disposition de METPARK un logiciel, appelé MADIS, dont les informations seront communicables auprès de la CNIL en cas de besoin. Chaque catégorie de données personnelles est identifiée dans ce logiciel suivant des finalités dédiées. Ainsi METPARK est désormais en conformité avec le règlement européen et avec les règles imposées par la CNIL.

**M. le président** fait remarquer que c'est important que la Régie soit en conformité.

### **Info/2021/02/07 : bilan, perspectives et enjeux à venir du SPA Fourrière et information sur son activité sur l'ensemble des communes de la Métropole au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021**

**M. ANDREOTTI** indique avoir déjà eu l'occasion de présenter à cette instance le dossier fourrière afin que le conseil d'administration saisisse parfaitement les enjeux. La fourrière a été créée par le conseil communautaire en 1968. PARCUB s'est vue transférer la gestion de la fourrière le 1<sup>er</sup> janvier 2011. 845 places dédiées à la fourrière sont réparties sur 4 sites: Front du Médoc, 8 mai 45 et 2 sites sur Mérignac. 7 668 véhicules ont été mis en fourrière en 2020 dont 4 918 véhicules ont été restitués et 2 690 véhicules ont été détruits. La baisse d'activité de ce service est constante depuis 4 ans. En 2016, 15 750 véhicules étaient entrés en fourrière et en 2020, seulement 7 688. Les mains levées de restitution des véhicules sont assurées par la Police Nationale 24H/24 et 7 jours/7. Pour ce qui est de la provenance géographique des véhicules, les choses sont en train de changer. En effet, en 2014, 92 % des véhicules enlevés provenaient de Bordeaux et en 2020, 64 %. Il est primordial de s'orienter sur les prochaines années sur des mises en fourrière sur les communes limitrophes.

En 2016, 15 211 véhicules étaient enlevés sur la commune de Bordeaux et en 2020, seulement 5 000. Les interventions programmables concernent notamment les véhicules épaves stationnés depuis longtemps et les interventions urgentes sont réalisées pour des stationnements devant un garage, en pleine voie... Pour les communes limitrophes, un délai de transport est nécessaire pour se rendre sur place. Le bilan d'enlèvement des véhicules démontre qu'aucune commune n'est oubliée. Des interventions sont programmées tous les mois sur l'ensemble des communes qui le demandent. Le site actuel de la fourrière situé à Mérignac est totalement saturé. En 2020, 36 % des véhicules mis en fourrière ont été détruits contre 11 % en 2011. 95 % des véhicules enlevés sur les communes hors Bordeaux sont des abusifs. La capacité du site de Mérignac sera portée à 120 places mi-2022 au lieu de 70 actuellement. Dans cette attente, la Régie finance depuis décembre dernier la location de 100 places supplémentaires pour faire face aux demandes. Cette location représente un surcoût ainsi que celui à venir sur la rive droite qui sera actif dès le mois prochain. En année pleine, ces 160 places supplémentaires représentent un surcoût d'environ 300 000 €. Le marché d'enlèvement des véhicules est en cours d'étude avec les services de la mobilité de Bordeaux Métropole et répondra plus efficacement aux demandes fortes des maires des communes de la Métropole. Ce marché entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et les véhicules fourrière pourraient être répartis sur 4 secteurs géographiques.

**M. le président** précise que les communes de la rive droite ont le taux de véhicules abandonnés le plus élevé.

**M. LEVY** précise qu'il lui semble que la loi a changé et que les procédures sont allégées.

**M. ANDREOTTI** répond qu'il y a un décret qui a été publié qui potentiellement dans quelques mois pourrait permettre d'être plus efficace et surtout de raccourcir les délais. Mais aujourd'hui, cela n'est pas réalisable. Des négociations sont en cours avec la direction générale mobilité et la Police Nationale pour essayer de tendre vers ce système pour économiser du temps et de l'argent.

#### **Info/2021/02/08 : arrêt de la cour d'appel de Bordeaux relatif au contentieux initié par certains amodiataires du parking Bègles les Sècheries**

**M. ANDREOTTI** dit être satisfait de cet arrêt. Il faut absolument défendre les intérêts de la Régie, c'est un arrêt plutôt favorable.

**Mme MEGRET** indique que certains amodiataires du parking Bègles les Sècheries avaient assigné la Régie et demandaient au juge judiciaire la résiliation des contrats d'amodiation qu'ils avaient signés et la restitution des sommes versées au titre du contrat. Par ordonnance en date du 07 juillet 2020, rectifiée par une ordonnance du 08 juillet 2020, le juge judiciaire s'est déclaré incompétent pour connaître du litige porté devant lui confirmant ainsi la position de la Régie. Les requérants ont contesté cette position et ont porté la question de la compétence devant la cour d'appel qui a rendu son arrêt le 25 mars 2021. Elle confirme l'incompétence de la juridiction civile pour connaître du litige au motif que le contrat d'amodiation remplit les critères du contrat administratif en ce qu'il est passé par une personne publique et qu'il porte occupation du domaine public. Les requérants sont condamnés au paiement auprès de METPARK de la somme de 1.000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile ainsi qu'aux entiers dépens.

**M. ANDREOTTI** précise que le collectif représentant ces amodiataires a été reçu par le président de METPARK, le maire de Bègles et lui-même mais aucun accord n'a pu être trouvé.

**M. le président** ajoute que des contrats ont été signés. C'était une idée intéressante d'avoir du foisonnement du parking sur une opération d'urbanisme. L'idée d'avoir un parking public avec un stationnement de résidents demande de la part des abonnés une bonne compréhension du dispositif.

Fin de la séance à 19 H 35

La vice-présidente

  
Béatrice de François

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE  
03 JUIN 2021  
Bureau du courrier

